AR Prefecture
083-258302637-20250317-DEL_04_170325-BF
Reçu le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 17 mars 2025

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58
Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29
Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

Délibération n° 04/17.03.2025

Objet de la délibération : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit mars, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2024.

Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Philippe VALLOT, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Christophe VERCOUTRE, Fernand BRUN, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Didier MONTANARD.

Absent ayant donné pouvoir : Christophe CORTES à Liliane LUONGO

Secrétaire de séance : Philippe VALLOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1 et suivants,
VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) et notamment son article 107,
VU la délibération n°01/03.02.2025 du 3 février 2025, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,
VU la délibération n°02/17.03.2025 du 17 mars 2025, portant approbation du Compte Administratif 2024,
VU la délibération n°03/17.03.2025 du 17 mars 2025, portant affectation du Résultat 2024,

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_04_170325-BF
Reçu le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025

VU la délibération n°01/25.09.2023 du 25 septembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier au 1er janvier 2024 dans le cadre de la nomenclature M57,

CONSIDERANT l'instruction comptable et budgétaire M57 qui permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Comité Syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.
CONSIDÉRANT que le projet de Budget Primitif dressé pour l'exercice 2025 est présenté à l'assemblée du Comité Syndical,
CONSIDÉRANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- section d'investissement (dont RAR) : 1 948 591,14 €
- section de fonctionnement : 10 028 378,10 €

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de voter le budget primitif 2025 par chapitre en fonctionnement et par opération et chapitre en investissement.

Il est demandé au Comité Syndical :

- ***D'AUTORISER*** le président à la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et des opérations d'ordre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

- ***D'APPROUVER*** le budget primitif 2025, arrêté à la somme de :
  - section d'investissement (dont RAR) : 1 948 591,14 €
  - section de fonctionnement : 10 028 378,10 €

- **DE PRÉCISER** que le vote du Budget Primitif 2025 se fait :
  - Par chapitre en fonctionnement,
  - Par opération et chapitre (hors opérations) en investissement,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Éric AUDIBERT

SIVED
Nouvelle Génération
174 Route de le Val - Quartier de Paris
83170 BRIGNOLES
N°SIRET 25830263700024